



**DISCOURS DU MAIRE**

Rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,  
Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Pacôme,

Afin de satisfaire aux directives du Ministère des Affaires Municipales, en vertu de la loi et selon l'article 955 du code municipal, je me dois de vous faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt du budget de l'année 2010.

**Rapport financier 2008**

Recettes :	1 879 382,00\$
Dépenses :	1 596 357,00 \$
Résultat avant affectation :	(387 850,00) \$
Résultat net :	(104 825,00) \$

Pour un déficit accumulé au 31 décembre 2008 de 104 825,00 \$

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2008 est de 4 327 129 \$ qui est la partie à la charge des contribuables tandis que la part des gouvernements est de 2 156 074 \$.

**Rapport du vérificateur**

Le dernier rapport du vérificateur mentionne que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

**Programme triennal des dépenses et immobilisations qui se répartit comme suit :**

ANNÉES FINANCIÈRES	2009	2010	2011
Total des dépenses anticipées	800 000. \$	450 000. \$	250 000. \$

Au niveau des immobilisations au budget 2009, il était prévu les travaux suivants :

- Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout / Zone industrielle et rue Plourde.
- Construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes.
- Réfection du pont de la Pruchière et de ses approches.
- Construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux besoins municipaux et service incendie.
- Réfection de la rue de la Pruchière (pluvial et structure de rue).
- Réfection d'un secteur de la rue Galarneau.
- Aménagement au belvédère.

**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00

### Principales réalisations 2009 :

- Construction du réseau d'aqueduc et d'égout rue Plourde.
- Construction d'une résidence de 21 logements pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes.
- Achat d'un bâtiment pour la relocalisation de la bibliothèque.
- Réfection complète du pont de la Pruchière par le ministère du transport du Québec ( 1 200 000.00 \$).
- Prolongement des services de la rue Meunier.

### Orientations pour le prochain programme triennal d'immobilisations :

- Finaliser la relocalisation de la bibliothèque.
- Réfection de la rue de la Pruchière du pont jusqu'à l'école primaire.
- Réfection de la rue Galarneau.
- Réaménagement du centre municipal (local des fermières, local des jeunes, fenestration).
- Agrandissement de la zone industrielle (dézonage).
- Prolongement d'aqueduc, égout et pluvial rue Meunier + pavage.
- Pavage rue Martin et Chamberland.
- Réfection du rang de la Canelle.
- Prolongement d'aqueduc, égout et pluvial rue Garneau pour un nouveau développement résidentiel.

### Résultat anticipé de l'exercice financier 2009

Le budget 2009 prévoyait des revenus et des dépenses équilibrés de l'ordre de 1 828 638 \$. Après 10 mois d'opérations, nous pouvons affirmer que nous avons administré selon les disponibilités budgétaires et qu'aucun déficit n'est actuellement anticipé.

### Rémunération des élus

En vertu de l'article 11 de la loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, le présent rapport doit faire état du traitement des élu(e)s municipaux de la municipalité de Saint-Pacôme.

En voici donc les détails pour l'année 2009.

	Rémunération du maire :	Rémunération des conseillers :
Salaire régulier :	5 809,40 \$	2 178,00 \$
All. non-imposable :	2 905,20 \$	1 089,00 \$

### Orientations pour le budget 2010

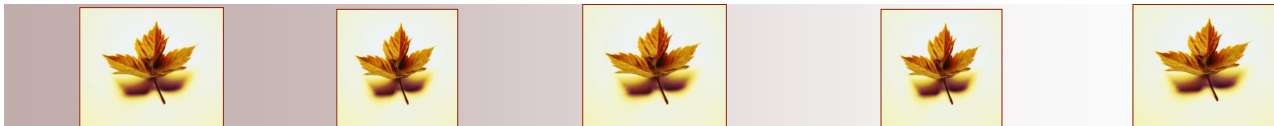
Pour le prochain budget, le conseil municipal va étudier les diverses demandes et besoins des citoyens afin d'établir les principales priorités à court, moyen et long terme.

Malgré les contraintes budgétaires, il nous faut continuer à faire le nécessaire pour maintenir et améliorer le développement de notre municipalité, s'assurer d'une bonne qualité de vie des citoyens, jeunes et moins jeunes, tout en travaillant à avoir un taux de taxation acceptable pour l'ensemble de la population.

La priorité no 1 est la qualité des services offerts à la population. Pour ce faire les élus prendront les décisions nécessaires en collaboration avec les employés dans le but d'améliorer le service aux citoyens et l'efficacité au travail. Pour ce qui est des projets en marche et à venir, je vous en énumère quelques-uns qui auront une attention très particulière en 2010 :

1° En administration, nous donnerons une information adéquate sur les coûts rattachés aux différents services. Promouvoir le paiement des taxes dans les délais prévus soit au bureau municipal, à la Caisse populaire, aux guichets automatiques ainsi que par internet. Bien entendu, nous devons refaire des surplus à partir des économies dans chaque département, et cela dans les plus brefs délais pour améliorer la marge de manœuvre de la municipalité. L'objectif pour les 4 prochaines années c'est de diminuer la dette globale des citoyens sans nuire à notre développement. Depuis, beaucoup de choses ont été réalisées, mais il en reste encore beaucoup à faire pour rattraper le retard et s'assurer de notre développement.

2° En sécurité publique, nous réaliserons la mise à jour de notre plan de mesures d'urgence et nous informerons la population sur son contenu en général et nous inviterons les gens intéressés à faire partie de différents comités. Nous verrons à la mise en œuvre du plan de couverture du schéma de couverture de risque de la MRC de Kamouraska. Nous verrons à nous ajuster avec la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest à la mise en œuvre de ce schéma pour s'assurer d'une protection adéquate de tous les citoyens sur notre territoire. Nous procéderons, si possible, à la construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux nouvelles normes et s'assurer d'avoir les quantités d'eau nécessaires pour répondre aux besoins de notre développement et de protection incendie. Nous procéderons à la codification de chaque bornes fontaines pour répondre aux exigences du schéma de couverture de risque et du Ministère de la sécurité publique.



3° Pour la voirie, nous travaillons toujours à l'obtention d'aide financière pour finaliser la réalisation des travaux d'infrastructure du rang de la Canelle. C'est le gros dossier qui occupera le conseil municipal et les différents autres intervenants en 2010. Nous voulons terminer en 2010 une partie des travaux déjà débutés en 2009 de la rue de la Pruchière, rue Galarneau et Nord du Rocher. Des travaux de pavage sont prévus sur certaines rues de la municipalité.

4° Pour l'hygiène du milieu, nous poursuivons le dossier des égouts sanitaires sur la rue Nord du Rocher ainsi que celui des résidences isolées (Q2R8). Au niveau des matières résiduelles, nous vous invitons à continuer votre bon travail, au niveau du recyclage, les nouvelles obligations gouvernementales vont nous obliger à diminuer de 65% les quantités de matières expédiées au site d'enfouissement. Considérant que nous devons envoyer nos déchets au site d'enfouissement de Rivière-du-Loup, nous étudions présentement les possibilités pour la collecte à trois voies afin de diminuer nos transports à Rivière-du-Loup.

5° Suite à l'étude sur le potentiel et le développement récréotouristique de Saint-Pacôme, la Municipalité a mis en place des règlements pour préserver notre patrimoine bâti (P.I.A.). Nous continuerons de travailler avec les différents intervenants pour s'assurer d'un développement harmonieux. La municipalité veut aussi répondre à la demande de beaucoup de citoyens pour avoir une passerelle pour circuler en remplacement du pont Hudon, ce qui serait très appréciée par l'ensemble des marcheurs et de la population. Avec le nouveau Pacte rural, le comité de développement jouera un grand rôle au sein de notre communauté, aménagement de parc et amélioration au niveau de nos infrastructures récréatives.

6° En loisirs et culture, votre conseil municipal veut répondre aux besoins des jeunes et des adolescents par la relocalisation de leur local en 2010. Nous allons continuer à entretenir et améliorer les installations existantes, mais nous comptons sur vous pour organiser des activités en utilisant au maximum les installations existantes. Surveillez et intéressez-vous aux installations que vous avez dans votre municipalité, elles sont là pour vous. Je vous invite à aller voir le Parc École (collaboration de plusieurs partenaires et bénévoles).

7° Nous suivons étroitement notre service de la dette pour, si possible, la diminuer le plus rapidement en respectant la capacité de payer des contribuables. Nous voulons garder notre ratio d'endettement par rapport à notre budget d'opérations dans la moyenne provinciale. Considérant que nous venons de faire de gros travaux, il est normal et primordial d'en faire un bon suivi et d'aller chercher les meilleurs taux d'intérêts possibles pour les emprunts.

8° Conformément à l'article 955 du code municipal, voici la liste annuelle des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000. \$

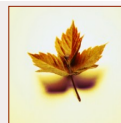
Transport Pierre Dionne	Déneigement d'hiver	79 800.00\$
Clément Lizotte	Contrat de vidange	81 020.00\$
Min. de la Sécurité publique	Sûreté du Québec	81 387.00\$
Mutuelle de Municipalités	Assurances	21 853.00\$
MRC Kamouraska	Quote-part	103 800.00\$
Régie intermunicipale en protection incendie du Kam. Ouest.	Quote-part	77 087.00\$
Site d'enfouissement sanitaire	Entretien du site	36 400.00\$

9° En conclusion, nous allons continuer de gérer de façon consciencieuse dans le cadre d'un développement durable pour s'assurer de la qualité des services offerts à la population. En 2008, suite à de grandes négociations, nous nous sommes assurés de la survie de la Station Plein Air pour les prochaines années avec la collaboration des 17 municipalités de Kamouraska, de la MRC de Kamouraska, du regroupement des Caisses Desjardins, de la Caisse populaire de la rivière Ouelle, du CLD, de la S.A.D.C. et du Député et Ministre, M. Claude Bécharde.

En 2009, nous avons vu la réalisation de la résidence pour aînés, la réalisation du prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout de la zone industrielle et de la rue Plourde et nous réaliserons la relocalisation de la bibliothèque en 2010, le local des jeunes et le cercle des fermières.

En plus de ces réalisations en 2010, ce qui m'importe le plus, c'est la perception qu'ont les citoyens envers les élus municipaux. Les élus sont des citoyens qui ont des vies privées et qui travaillent avec cœur au développement de leur municipalité, et ce, dans le meilleur intérêt des citoyens. Les dossiers sont de plus en plus complexes et dans certains cas, l'appui de certains intervenants est nécessaire pour assurer leur conformité. Je tiens à dire MERCI aux élus pour leur travail et remercier la collaboration des employés qui contribuent à faire de notre village ce qu'il est, qu'il soit propre et accueillant pour ceux qui y demeurent et qui viennent nous visiter. C'est important que les citoyens participent aux assemblées publiques convoquées par le conseil et le comité de développement pour connaître vos opinions et pour mieux orienter les décisions du conseil municipal.

Le maire de Saint-Pacôme de Kamouraska  
Gervais Lévesque



## PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2009-2014

Suite au lancement du nouveau plan de développement 2009-2014 de Saint-Pacôme, nous vous présentons ici les défis environnementaux.

En somme, les projets identifiés touchent particulièrement l'économie, le culturel, le communautaire, l'environnement et le tourisme. Parmi eux, notons la mise à jour de la politique familiale, le maintien des services de proximité, la préservation du patrimoine bâti et la consolidation du produit touristique.

Le plan de développement découle directement du forum «Ensemble, on peut» qui avait réuni, pendant toute la journée du 1er mars dernier, une cinquantaine de personnes. Pour la municipalité et le comité de développement, il était essentiel que la population puisse avoir l'opportunité de s'exprimer sur le contenu du plan de développement. Cette consultation a d'ailleurs permis de définir une vision de Saint-Pacôme en 2020.

### Les Défis Environnementaux 2009-2014

Objectifs	Actions	Responsable(s)	Degré de priorité	Échéance
<b>Améliorer la beauté du village</b>	Aménager les digues et une passerelle pour remplacer l'ancien pont Hudon	Municipalité	Très élevé	En continu
	Planter des arbres à l'entrée EST du village (zone industrielle)	Municipalité		
	Verdir la Station plein air	Station plein air		
	Être sensible aux bâtiments et terrains vacants ainsi qu'à l'affichage	Comité consultatif d'urbanisme		
<b>Favoriser le compostage et la réduction des déchets</b>	Sensibilisation Brigade vaisselle pour les repas communautaires	Comité Village en santé	Élevé	En continu
<b>Participer à la création du Comité de bassin versant de la rivière Ouelle ou de son équivalent</b>		MRC (Municipalité - SGRO)	Élevé	En continu
<b>Préserver le patrimoine bâti du village</b>	Assurer la préservation de l'église	Conseil de Fabrique et municipalité	Très élevé	En continu
	Restaurer et mettre en valeur le moulin	Corporation du moulin (partenaires)	Très élevé	2014
	Maintenir l'adhésion de Saint-Pacôme au programme de préservation des petits patrimoines	Municipalité	Très élevé	En continu

**Dans le prochain Pacômien, les défis touristiques 2009-2014**

## MERCI

Le Comité d'actions contre la pauvreté remercie toutes les personnes qui ont participé à son brunch annuel, le dimanche 18 octobre dernier.

*BRAVO ET MERCI* à toutes celles et à tous ceux qui ont investi leur énergie et leur talent à l'organisation, à l'accueil et au service.

## GUIGNOLÉE

Veillez noter que la Guignolée aura lieu cette année, le samedi 12 décembre sous la supervision du Comité d'actions contre la pauvreté. Préparez vos denrées non périssables ou vos dons en argent, des bénévoles passeront à partir de 10 heures

## PANIER DE NOËL



Le comité d'actions contre la pauvreté a déposé des boîtes dans les différents commerces et à la bibliothèque municipale, dans le but de recueillir des denrées non périssables pour la préparation des paniers de Noël. Nous vous remercions à l'avance de votre générosité habituelle.

Pour les personnes ayant besoin de recevoir un panier de Noël, veuillez nous contacter avant le 11 décembre prochain, au presbytère au 418-852-2095. Vous devez laisser vos coordonnées : nom, adresse, numéro de téléphone, nombre d'adultes et d'enfants et âge des enfants. Veillez noter que nous devons peut-être établir des critères de sélection pour la distribution, en fonction des denrées recueillies et des demandes reçues.



# CLUB DU POLAR

**JOIGNEZ-VOUS AU CLUB!**

Rencontre le jeudi 19 novembre  
à 19 h 30, au Centre municipal.  
Au plaisir de délibérer avec vous!

**AMATEURS  
DE ROMANS POLICIERS**

Le Club du polar  
 reprend ses activités.

Soyez les premiers à lire  
les romans soumis pour le  
Prix Saint-Pacôme du roman policier  
et contribuez à désigner  
le prix **Coup de cœur 2010!**



Si vous êtes intéressés,  
contactez Claudette Isabelle  
au 852 1612

ou venez nous voir  
à la bibliothèque Mathilde-Massé  
au Centre municipal de Saint-Pacôme,  
27, rue St-Louis  
le mardi de 18h30 à 20h30  
ou le dimanche  
de 10h à midi.

**SAINT-PACÔME  
CAPITALE DU ROMAN POLICIER**

**S**<sub>1</sub> Prochaine soirée

**O**<sub>1</sub> Le samedi 21 novembre  
à 19 heures

**C**<sub>3</sub>  
au Centre municipal  
de Saint-Pacôme

**I**<sub>1</sub>

**J**<sub>8</sub> **E**<sub>1</sub> **U**<sub>1</sub> **X**<sub>8</sub>

**T**<sub>1</sub>

Une initiative  
du comité Village en santé

**D**<sub>2</sub> **E**<sub>1</sub>

**Entrée libre!**



Sapin de Noël et incendie domestique :  
30 secondes suffisent  
pour tout faire basculer !!!

La période des fêtes approche : feux de cheminée, bougies, guirlandes lumineuses et sapins viennent arborer nos maisons. Pourtant les risques d'incendies ne disparaissent pas à Noël ou au Nouvel An. Le respect de quelques règles s'impose... Afin de passer un Noël en toute tranquillité, il y a certaines règles élémentaires à respecter. En effet, pas moins de 30 secondes suffisent pour que le sapin s'enflamme et que le feu ravage votre salon. C'est pourquoi, il est capital de suivre ces quelques règles de sécurité :

#### Les arbres de Noël

- Achetez de préférence un arbre de Noël artificiel qui n'est pas fabriqué avec une matière inflammable.
- Dans le cas contraire assurez-vous que le pied reste humide : en effet, un arbre desséché s'enflamme très facilement. Il ne résistera pas à la chaleur des guirlandes électriques.
- Disposez le sapin loin des sources de chaleur.
- Ne mettez jamais de bougies dans un arbre de Noël.
- Ne laissez jamais le sapin allumé lorsque vous quittez la pièce ou la maison.
- Dès la fin des fêtes, dégarnissez votre sapin naturel le plus vite possible et sortez-le.

#### Les décorations et bougies

- Les décorations de Noël illuminent nos maisons mais il ne faut pas oublier qu'elles sont également sources d'incendie. Il existe également certaines règles simples à ne pas oublier :
- Vérifiez que certains fils électriques ne sont pas dénudés et que les ampoules sont correctement vissées.
  - Ne laissez jamais des bougies et des guirlandes allumées sans surveillance.
  - Assurez-vous que le chandelier est stable, et qu'il est suffisamment large pour contenir la cire fondue.
  - Les enfants ne doivent jamais être sans surveillance à proximité d'une bougie.
- De manière générale...
- Équipez-vous de matériel de protection (extincteurs et détecteurs de fumée).
  - Préférez une prise électrique et une multiprise sécurisées afin d'éviter les surcharges électriques.
  - Après une soirée, vérifiez que les cigarettes sont toutes éteintes.

## RAPPEL

Mise à part les accidents de chasse, les accidents impliquant des armes à feu ont une cause en commun : la présence d'une arme opérante et accessible, dont les munitions sont à portée de la main. C'est pourquoi il est si important d'entreposer de façon sécuritaire les armes à feu en installant un verrou de pontet.

Les propriétaires d'arme à feu sont donc invités à se procurer des verrous de pontet au coût de 5 \$ au bureau municipal de Saint-Pacôme ou auprès du Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.



## JOYEUSES FÊTES



Je me fais le porte-parole de tous mes coéquipiers et du conseil d'administration de la Régie pour vous transmettre nos meilleurs vœux de bonheur, santé & prospérité à l'occasion de ce joyeux temps des Fêtes qui approche.

Pour bien débiter l'année 2010, une plus grande prudence est recommandée dans chacun de vos foyers en ce temps de réjouissances. Il serait dommage d'avoir à combattre un incendie causé par :

- un arbre de Noël desséché.
- un circuit électrique surchargé en multipliant les jeux de lumières.
- un chauffage secondaire par temps froid (risque d'accumulation de monoxyde de carbone).
- une cheminée mal nettoyée.

Un détecteur de fumée adéquat est votre gardien en tout temps.

Toute l'équipe des pompiers volontaires vous assure que la vigilance est le meilleur outil de prévention.

CHRISTIAN GAGON, Directeur

Régie intermunicipale en protection Incendie du Kamouraska ouest



### Idéal comme cadeaux des Fêtes...

Vous recherchez un cadeau original pour les Fêtes ?  
Surprenez vos proches en leur offrant de l'aide domestique.  
Faciles à utiliser et très agréables à recevoir, les chèques-cadeaux de Services Kam-Aide inc. sont une solution simple et pratique.

Pour plus d'informations, informez-vous au **418-856-5636**

## Félicitation à Dave Fournier

Lors de la 45e remise des diplômes de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), qui se tenait le samedi 10 octobre dernier, Dave Fournier de Saint-Pacôme, s'est vu remettre un prix de 500 \$ décerné par le Centre d'insémination artificielle du Québec. Ce dernier a complété son diplôme d'études professionnelles (DEP) en production laitière et s'est distingué par son aptitude et son engagement dans sa formation.





La municipalité de Saint-Pacôme

Vous invite à participer au programme *Diagnostic résidentiel*

«MIEUX CONSOMMER»



- Vous avez reçu votre questionnaire du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec.
- Certains l'ont rempli. MERCI ! D'autres l'ont égaré, recyclé... mais il est ENCORE temps de vous reprendre. La municipalité peut vous fournir une copie du questionnaire.
- Nous avons jusqu'au 15 mars 2010 pour amasser des fonds pour notre projet collectif **repas communautaires sans vaisselle jetable**. Un projet au virage vert qui consiste à doter le centre municipal d'un lave-vaisselle commercial et de la vaisselle réutilisable pour les repas communautaires
- **La campagne du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER nous rapporte, à tous.**
  - Individuellement, elle nous aide à réduire notre consommation d'énergie sans nuire à notre confort. Cela peut se traduire par des économies, ce qui n'est pas à dédaigner, tout spécialement en cette période de l'année.
  - Elle nous permet aussi de financer notre projet. En effet, Hydro-Québec versera **30 \$** pour chaque rapport émis sur papier, et **35 \$** pour chaque rapport en ligne ([www.courantcollectif.com](http://www.courantcollectif.com)). Donc remplir le formulaire en ligne c'est payant et c'est un geste positif pour l'environnement.
  - De plus, elle soutient les organismes accrédités qui s'engagent à solliciter les citoyens et à les aider à répondre au questionnaire, dans notre municipalité le Club des 50 ans et plus est accrédité.
- Merci beaucoup de collaborer au succès de cette campagne, dont chacun profitera et parlez-en à vos amis, vos parents et vos voisins.
- Pour toutes autres informations contactez Mme Dominique Pineault au 418-852-2356.

Le Diagnostic résidentiel *MIEUX CONSOMMER*, ça rapporte à tous!

## SPORT BAZAR

28 et 29 novembre 2009

Apportez vos équipements  
sportifs

à la station plein air de  
Saint Pacôme le samedi

28 novembre

de 13h00 à 16h00

et la vente se fera le dimanche

29 novembre

de 8h30 à 16h00.

Pour information : 418 852-2430



RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE  
VILLES ET VILLAGES  
EN SANTÉ

### Joignez-vous au Comité village en santé

Si l'un des mandats suivants vous intéresse, le comité village en santé vous invite à vous joindre à ses membres :

Permettre aux citoyens et organismes de s'impliquer activement dans le développement du mieux-être collectif et d'influencer les décisions qui touchent leur qualité de vie;

Identifier et recommander au conseil municipal les projets prioritaires;

Assurer la réalisation des projets retenus;

Créer les groupes de travail nécessaires et en superviser les travaux;

Fournir des avis au conseil municipal, à la demande de ce dernier.

De plus, le comité travaillera dès cet automne à la mise à jour de la politique familiale de Saint-Pacôme. Donc, jeunes parents, c'est le temps de vous faire entendre et de nous aider à améliorer notre politique familiale.

La prochaine réunion du comité se tiendra **le lundi 23 novembre 2009 à 19h30** à l'édifice municipal de Saint-Pacôme, situé au 27 rue Saint-Louis.

Soyez les bienvenues.

Pour informations contactez Mme Dominique Pineault au 418-852-2356.

# DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

## Réunions du 1<sup>er</sup>-octobre 2009

**AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00 \$) CORRESPONDANT À LA SUBVENTION PROVENANT DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL** Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Daniel Jean qu'à une prochaine réunion un règlement sera présenté, pourvoyant à l'emprunt d'une somme de trente mille dollars (30 000,00 \$) correspondant à la subvention provenant du programme d'amélioration du réseau routier municipal.

**296.10.09 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 246.09.09 - VENTE DE TERRAIN - DOMAINE DU BOISÉ**

**ATTENDU QU'**une erreur s'est glissée dans la résolution numéro 246.09.09 Vente de terrain - Domaine du Boisé;

**ATTENDU QUE** nous aurions dû lire que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de M. Mario Jalbert et Mme Julie Lavoie de seize mille six cent trente et un dollars (16 631,00 \$) plus taxes pour le terrain sur les lots 99-1-22 et non pour les terrains situés sur les lots 99-1-21 et 99-1-22;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la modification à la résolution 246.09.09 Vente de terrain - Domaine du Boisé.

**297.10.09 APPUI À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC - DROIT DE REFUS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QUE** les incendies sont à l'origine de préjudices humains et matériels encore trop importants au Québec et que leurs conséquences sont coûteuses pour la société québécoise;

**ATTENDU QUE** l'on observe encore de grandes disparités dans les besoins des services de sécurité incendie et, par conséquent, sur le niveau de protection contre l'incendie qui est offert aux citoyens québécois;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, la *Loi sur la sécurité incendie* qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention;

**ATTENDU QUE** le Québec fait foi de meneur en Amérique du Nord en ayant une *Loi sur la sécurité incendie* et un règlement qui encadre la formation des pompiers;

**ATTENDU QUE** le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est doté d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

**ATTENDU QUE** l'article 49 de la *Loi sur la sécurité incendie* institue l'École nationale des pompiers du Québec;

**ATTENDU QUE** les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants;

**ATTENDU QUE** les schémas de couverture de risques en sécurité incendie constituent la pièce maîtresse de cette loi;

**ATTENDU QUE** les schémas de couverture de risques sont le résultat d'un consensus régional, tant des élus municipaux que des intervenants en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet 2009, 91 ont été déposés et seuls 48 sont attestés à ce jour, et 10 autres sont en processus d'attestation;

**ATTENDU QUE** sur recommandation et leur syndicat prétextant la norme NFPA<sup>1</sup> 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la LSST<sup>2</sup>, soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas 4 pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours;

**ATTENDU QUE** l'utilisation injustifiée de l'article 12 de la LSST compromet directement les services auxquels la population a droit;

**ATTENDU QUE** les normes NFPA sont des normes américaines édictées en regard des méthodes de travail utilisées aux États-Unis, qui sont différentes de celles utilisées au Québec;

**ATTENDU QUE** les normes NFPA peuvent servir de guide, mais doivent être adaptées aux réalités locales;

**ATTENDU QUE** la norme NFPA 1500 est la norme-guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et qu'elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;

**ATTENDU QUE** la norme NFPA 1720 est la norme-guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à

temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;

**ATTENDU QUE** quelque 18 000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie au Québec;

**ATTENDU QUE** les pompiers constituent la principale main-d'œuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont pas adaptées à ce type d'intervention;

**ATTENDU QUE** la norme NFPA 1710 est la norme-guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps plein et propose un nombre de 4 pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes;

**ATTENDU QUE** la CSST<sup>3</sup>, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la *Loi sur la sécurité incendie* et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

**ATTENDU QUE** le libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions;

**ATTENDU QUE** la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité;

**ATTENDU QUE** certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST;

**ATTENDU QUE** les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de 4 pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé;

**ATTENDU QUE** les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants;

**ATTENDU QU'**à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité. Publique et par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE** demander au gouvernement du Québec, par la voie de son Premier ministre, d'assurer la cohérence globale des actions de ses ministres



tères et agences en matière de sécurité incendie. **DE** demander au gouvernement de confier au ministre de la Sécurité publique le mandat de concerter les différents acteurs, en étroite collaboration avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'avec le ministre du travail;

**D'appuyer** les démarches qu'entreprendront, au nom de leurs membres, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération des municipalités du Québec dans cet important dossier; **DE** transmettre cette résolution immédiatement au Premier ministre du Québec, l'Honorable Jean Charest, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. David Whisell, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe et au président de la FQM, M. Bernard Gagnéux.

<sup>1</sup> National Fire Protection Association

<sup>2</sup> Lois sur la santé et la sécurité du travail

<sup>3</sup> Commission de la santé et de la sécurité du travail

### **298.10.09 INVITATION AU COLLOQUE RÉGIONAL DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE**

**ATTENDU QUE** les partenaires de l'Économie sociale au Bas-Saint-Laurent nous invite au troisième colloque régional des entreprises d'économie sociale qui aura lieu le 12 novembre prochain à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** ce colloque rassemblera des représentants d'entreprise, des élus et divers intervenants du développement économique et social des huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** ce colloque se veut une réflexion sur la place de l'économie sociale dans le développement durable des communautés;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Dominique Pineault pour assister à ce Colloque régional des entreprises d'économie sociale le 12 novembre prochain à l'Auberge internationale de Rivière-du-Loup, au coût de quarante dollars (40,00 \$).

### **299.10.09 AUTORISATION D'ACHATS (BON DE RÉQUISITION)**

**ATTENDU QUE** les seules personnes autorisées à signer les bons de réquisition sont la directrice générale et la directrice générale adjointe; Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que toute personne effectuant un achat sans respecter cette consigne sera tenue responsable de ses achats.

**300.10.09 POSE DE GRAVIER RUE MEUNIER** Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à la mise en place de gravier pour les travaux de prolongement de 100 mètres d'aqueduc et égout réalisés en 2009 dans la rue Meunier.

### **301.10.09 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**ATTENDU** la tenue possible d'élection municipale le 1<sup>er</sup> novembre prochain;

**ATTENDU QUE** les rémunérations suggérées par le Directeur général des Élections sont minimales;

**ATTENDU** la difficulté à recruter du personnel lors des dernières élections partielles compte tenu de la faible rémunération;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que les salaires payés au

personnel électoral soient majorés en fonction du tableau présenté par la présidente des élections.

### **302.10.09 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - M. ALAIN PLOURDE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

**ATTENDU QUE** M. Alain Plourde a pris possession de la propriété sise au 125, rue Galarneau le 21 septembre dernier;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Alain Plourde au programme pacômien d'accès à la propriété.

### **303.10.09 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ MME MARILYN LIZOTTE ET M. ÉRIC BEAULIEU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

**ATTENDU QUE** Mme Marilyn Lizotte et M. Éric Beaulieu ont pris possession de la propriété sise au 5 rue Meunier le 1<sup>er</sup> avril 2009;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Marilyn Lizotte et M. Éric Beaulieu au programme pacômien d'accès à la propriété.

### **304.10.09 VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP - TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT**

**ATTENDU QUE** des modifications aux tarifs du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup ont été apportées pour l'année 2010;

**ATTENDU QUE** le tarifs à la tonne sera pour 2010 de cinquante-deux dollars (52,00 \$);

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2010.

### **305.10.09 CLD DU KAMOURASKA - RENDEZ-VOUS DES VISIONNAIRES**

**ATTENDU QUE** le Rendez-Vous des Visionnaires organisé par le CLD du Kamouraska se tiendra le samedi 24 octobre prochaine au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme inscrive deux (2) personnes au coût de soixante-quinze dollars (75,00 \$) par personne.

### **306.10.09 TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** la Table de concertation des organismes communautaires du Kamouraska nous convie à un cocktail qui aura lieu à l'Auberge du Petit Lac à Mont-Carmel le mercredi 14 octobre prochain sous le thème « Le bénévolat, une valeur importante »; Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire Mme Dominique Pineault à ce rendez-vous communautaire au coût de dix-huit dollars (18,00 \$).

### **307.10.09 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - INSPECTION**

### **DESOUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

**ATTENDU QUE** le 25 août dernier, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a procédé à une visite d'inspection de nos ouvrages d'assainissement des eaux usées municipales en compagnie de notre responsable, M. Jean-Pierre Lévesque;

**ATTENDU QUE** cette visite vise à promouvoir les actions requises pour favoriser la pérennité de nos infrastructures et nous fait bénéficier d'un soutien technique afin de tirer une meilleur performance de nos équipements;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à M. Jean-Pierre Lévesque de nous fournir proposition et coûts rattachés aux correctifs et observations relevés lors de cette inspection.

### **308.10.09 LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE VERROUS DE PONTET POUR L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU DANS LE BAS-SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** le Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent, de concert avec l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent et les municipalités de la région, lance une campagne de distribution de verrous de pontet pour l'entreposage sécuritaire des armes à feu;

**ATTENDU QUE** cette activité de sensibilisation a pour but de réduire le nombre de décès et de blessures par arme à feu et fait partie d'un programme de prévention du suicide visant à réduire l'accès aux moyens, dont les armes à feu;

**ATTENDU QUE** cette initiative s'inscrit dans les orientations ministérielles visant à diminuer le suicide, les homicides ou toutes sortes de violence reliée à une mauvaise utilisation des armes à feu;

**ATTENDU QUE** les propriétaires d'armes à feu sont invités à se rendre dans leur municipalité pour se procurer un verrou de pontet au coût de cinq dollars (5,00 \$) l'unité;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale adjointe à commander vingt-cinq (25) verrous de pontet pour la revente aux propriétaires d'armes à feu et d'en faire la promotion dans le journal municipal.

### **309.10.09 DEMANDE DE REPLACER DES BORNES - M. GEORGES MILLIARD**

**ATTENDU QUE** deux (2) bornes ont été arrachées lors de travaux de réfection du fossé longeant le terrain de M. Georges Milliard, situé au 48 rue Lavoie;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité de mandater M. Guy Marion, arpenteur, pour que les bornes soient replacées.

### **310.10.09 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - RÉCLAMATION POUR LES TRAVAUX DE DÉSENSIBILISATION DE LA RIVIÈRE**

**ATTENDU QU'**un protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Pacôme et le Ministère des Transports du Québec a été signée;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports du Québec s'est engagé pour une somme de trente mille dollars (30 000,00 \$) pour des travaux dus au crues printanières;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une réclamation soit faite au Ministère des Transports du Québec pour les travaux exécutés jusqu'à maintenant.

# Nouvelles du club Optimiste

*Merci!*

*Merci!*

*Merci!*

Les membres du Club Optimiste de Saint-Pacôme désirent remercier la population qui a répondu en si grand nombre à notre B.B.Q. annuel du 1<sup>er</sup> novembre dernier.

**Votre généreuse participation permettra à notre club de continuer à financer différentes activités à l'école de La Pruchière. Nous recevons beaucoup de commentaires des écoliers, des parents et des professeurs nous confirmant que les « collations » que le club distribue 2 jours par semaine sont très appréciées et aident les jeunes à refaire le plein d'énergie pour poursuivre leur travail scolaire.**

**Pour atteindre notre but : « Inspirer le meilleur chez les jeunes », le club doit donc organiser des activités-bénéfice telles le B.B.Q. et le Carnaval.**

**Encore une fois, un chaleureux merci à tous ceux et celles qui nous encouragent et à l'an prochain pour un autre B.B.Q. optimiste.**

## 24<sup>e</sup> CARNAVAL DES NEIGES OPTIMISTE

**Pour la 24<sup>e</sup> année, il y aura un carnaval à Saint-Pacôme. Et les duchesses seront de retour... Cette fête hivernale se tiendra sur 2 fins de semaine soit du 30 janvier au 7 février 2010. Un comité est déjà à l'œuvre pour préparer un programme qui intéressera autant les jeunes que les adultes. Bientôt les duchesses vous offriront les billets de la traditionnelle loterie, principale source de financement pour les activités offertes aux jeunes par le Club Optimiste.**

**D'autres détails suivront dans le prochain Pacômien pour vous informer des différentes activités qui se tiendront lors de ce 24<sup>e</sup> CARNAVAL.**

---

## 33<sup>ième</sup> TÉLÉTHON POUR LA RECHERCHE SUR LES MALADIES INFANTILES

Le téléthon pour la recherche sur les maladies infantiles est de retour à La Pocatière afin de recueillir des fonds pour les enfants malades.

Les Clubs Optimistes de Saint-Pacôme, Saint-Onésime et un groupe de La Pocatière seront à la Banque Nationale située au 625, 1<sup>er</sup> rue, au Carrefour La Pocatière pour recevoir vos dons. Vous pouvez nous rejoindre en téléphonant au **856-2523**.

Cette cause est chère au cœur des Québécois et des Québécoises. L'urgence et l'ampleur des besoins en matière de recherche sur les maladies infantiles nous préoccupent tous et toutes.

**Date à retenir** Le 5 Décembre 2009

**Heures** : Samedi de 10h00 à 23h00

**Lieu** Banque Nationale, Carrefour La Pocatière

**Téléphone** : 856-2523

Les Clubs Optimistes de Saint-Pacôme, Saint-Onésime et un groupe de La Pocatière.

---

## CINÉMATHON 2009

C'est avec grand plaisir que le Club Optimiste de Saint-Pacôme en partenariat avec la Caisse Populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle et le Cinéma Louise, invite toute la population à la 14<sup>ième</sup> édition de son populaire Cinémathon.

Cet après-midi de cinéma se déroulera le dimanche 22 novembre à 14h00 au Cinéma Louise de Saint-Pacôme. À l'affiche, dans la salle 1 un film d'animation « Là-Haut »; dans la salle 2, un film du programme régulier sera offert au public général.

L'admission sera de 4\$ et les profits de cette activité pré-téléthon seront versés à la Fondation de la recherche sur les maladies infantiles dont le téléthon se tiendra le 5 décembre prochain.

Votre présence sera un coup de pouce à la lutte contre les maladies infantiles graves. C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer! Au plaisir de vous y rencontrer.

« Optimistement » vôtre!

COMITÉ DU CINÉMATHON

Nathalie Gagnon



**Desjardins**  
Caisse populaire  
de la Rivière Ouelle



## Deux postes vacants au comité de développement

Le comité de développement de Saint-Pacôme a deux postes vacants. Le comité se veut un organisme qui œuvre dans le développement de la municipalité au niveau économique, communautaire, social, touristique, environnemental et culturel.

Son rôle est de consulter la population afin d'en connaître les besoins, de favoriser la concertation et le partenariat entre les organismes ainsi que de préparer des dossiers en collaboration avec le conseil municipal.

Il a comme rôle aussi de susciter auprès de la population et des organismes du milieu, un intérêt au développement de leur municipalité.

Si le développement local vous intéresse et que vous croyez être la bonne personne pour devenir membre du comité, veuillez contacter l'agent de développement, Mme Dominique Pineault, au 418-852-2356 pour obtenir plus d'informations.

Au nom des membres du comité de développement ainsi qu'en mon nom personnel, je tiens à remercier Mme Johanne Dubé ainsi que M. Roger Bérubé pour leur contribution à nos travaux. Votre engagement a été vivement apprécié et nous aidera à poursuivre nos efforts pour développer notre communauté.

Mme Hélène Cadieux  
présidente du comité de développement

## Dîner Spaghetti

Le dimanche 22 novembre à midi  
À la Station plein air  
de Saint-Pacôme

Les profits serviront à l'achat de matériel de secourisme dont un défibrillateur externe automatisé pour la Station Plein air.

Adultes : 12\$  
Enfants : 6\$ (moins de 12 ans)

Cette activité bénéfique est une collaboration de la Sûreté du Québec, la municipalité de Saint-Pacôme, la Station Plein air de Saint-Pacôme, Roland et Frères et l'Une Copies.

Pour informations et réservations :  
852-2356 ou 852-2430



### La Maison de la famille du Kamouraska

Inscription obligatoire à nos activités :  
au 492-5993, poste 103.



**Maman en forme** La Maison de la famille du Kamouraska offre gratuitement aux jeunes mamans accompagnées de leurs bébés une série d'ateliers de stretching et selon la température, de mise en forme avec poussette et bébé suivie d'une pause détente et échanges entre les mamans. **À La Pocatière, les mardis 17 novembre et 8 décembre 2009 à 13h30 à la Polyvalente.** Animation : Karine Chénard, massothérapeute. **Inscription obligatoire.**

**L'encadrement et la discipline** Cet atelier vous propose de faire autrement, d'encadrer et discipliner les enfants et les adolescent(e)s en remplaçant les punitions et les récompenses par des moyens visant à les rendre responsables, libres et heureux. Venez découvrir des moyens simples et efficaces ! **Dans nos locaux, le lundi, 23 novembre 2009 à 19h00.** Animatrice : Annick Levasseur.

**Capsules info parents** Nous organisons dans nos locaux, situés au 580C, rue Côte à Saint-Pascal, des rencontres sous l'aspect de capsules informatives adressées aux parents et touchant des sujets différents. La prochaine, le **lundi 30 novembre 2009 à 13h30 aura pour thème : « L'heure des repas et du dodo : un casse-tête ! ».** Animatrice : Annick Levasseur, T.E.S.

#### Massage et relaxation

Un atelier qui vous propose des outils simples et concrets (techniques de relaxation et de massage, conseils pratiques, etc.) pour aider à la relaxation des bébés de la naissance à un an. **À Saint-Pascal, le mercredi, 2 décembre 2009 à 13h30 au centre communautaire Robert-Côté.** Instructrice : Karine Chénard, massothérapeute.

#### Location d'équipement et Joujouthèque

Nous offrons le service de location d'équipement sécuritaire pour enfant à coût modique **les mardis, mercredis et jeudis après-midi de 13h00 à 15h00** : sièges d'auto 0-20 lb, 20-40 lb et d'appoint, lit, parcs pliants, chaises hautes, poussettes, chaises d'appoint de table, coussins d'allaitement, traîneaux, barrières. Nous offrons aussi le «*kit mamie*» pour les grands-parents à 5 \$/semaine, profitez-en ! Prenez note que la *Joujouthèque* est en opération aux mêmes heures, les jouets et les livres sont prêtés gratuitement pour 3 semaines. **N'hésitez pas à rejoindre la responsable, Guylaine Després, au 492-5993, poste 107 pour plus d'informations et faire vos réservations.**

#### Fermeture de nos locaux

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés du **23 décembre au 4 janvier 2009** inclusivement. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à toute la population de très Joyeuses Fêtes. Surveillez notre nouveau dépliant, dès janvier, afin de connaître les autres activités à l'horaire !





**DATES À RETENIR**



# Décembre 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Vidange 1	2	3	4 Vidange 2	5
6	7 Réunion du conseil municipal	8 Récupération 1	9	10	11 Récupération 2	12 La guignolée
13	14	15 Vidange 1	16	17	18 Vidange 2	19 Soirée jeux de société à 19h00
20	21	22 Dépôt du budget Récupération 1	23	24	25 Bureau municipal fermé	26
27	28 Bureau municipal fermé Récupération 2	29 Bureau municipal fermé	30 Bureau municipal fermé	31 Bureau municipal fermé		

## ÂGE D'OR "JOIE DE VIVRE"

### Fête du mois de décembre

Gaétan Lévesque	3	Louise Perrault	18
Réal Lebel	6	Paul-Eugène Thiboutot	18
Louise Chamberland	8	Michel A. Gagnon	19
Gisèle Lévesque	9	Luce Lévesque	21
Doris Lebel	9	Pierrette Lajoie	21
Carmelle L. Lebel	12	Richard Chamberland Jr	21
Johanne Lamarre	13	Michel Bois	23
Isabelle Chamberland	13	Noëlla Thiboutot	24
Yvon Lévesque	14	Raymond Sirois	25
Noëlla Dubé	15	Norbert Lévesque	27
		Maltide Lebel	30

### Invitation à toute la population

Le dépôt du budget pour l'année 2010 se fera le mardi le 22 décembre 2009 à 19h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 27, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme.

**Nous vous attendons nombreux !**

#### HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIO :

Les mardis de 18h30 à 20h30 et  
les dimanches de 10h00 à 12h00  
Téléphone : 418 852-2356 poste 2



**Desjardins**  
Caisse populaire  
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE  
24 HEURES PAR JOUR  
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social  
7, rue Caron C.P. 68  
Saint-Pacôme (Québec)